

# ACTU DU PRESIDENT N°62 AVRIL 2021

President.national@unc.fr

## La lettre du président-national de l'UNC



## LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Le décret portant convocation des électeurs pour les élections départementales, les élections régionales et les élections pour le renouvellement des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique a été publié au Journal officiel du 7 mars 2021. En application de la loi du 22 février 2021, ces élections initialement prévues en mars sont, sauf décision contraire en raison de la crise sanitaire, reportées au 13 et 20 juin 2021. Il convient par conséquent, sans ambages, de bien préciser les choses !

L'UNC est, depuis sa fondation, une association pleinement impliquée dans la vie de la cité et dans l'action civique. Pour autant, elle est absolument indépendante des partis politiques, c'est ce qui fait sa force. Cette neutralité, elle la doit à ses adhérents, issus de tous les horizons. Toutefois, évidemment, elle n'interdit pas à ses membres de s'engager en politique, mais sous réserve de respecter certaines conditions qui ne sont pas négociables :

- ☛ Il est interdit à tout membre de l'UNC, candidat à ces élections, de faire état de son appartenance à l'UNC ou aux responsabilités qu'il assumerait au sein d'une association UNC, notamment en mentionnant le nom et/ou le sigle UNC dans les tracts, affiches, flyers ...
- ☛ Qu'il s'agisse des élections départementales ou régionales, il est demandé à tout responsable, candidat à ces élections, de se mettre en congé de son mandat au sein de l'UNC, pendant la durée de la campagne électorale.
- ☛ Il est, en outre, exclu qu'une association UNC apporte un quelconque soutien logistique ou autre à un candidat, quel qu'il soit ou qu'elle prenne position.

La pandémie qui frappe notre pays nous contraint dans nos activités associatives et nous oblige à nous adapter. Je prends connaissance en lisant les éditions régionales de *La Voix du combattant* du désarroi de certaines associations locales qui ne peuvent plus participer aux cérémonies commémoratives. Je comprends et je partage leur trouble voire leur mécontentement. Cependant, l'activité de l'UNC ne saurait se réduire qu'à l'action mémorielle. La situation actuelle est propice pour redécouvrir notre ADN, à savoir la solidarité et l'entraide : soutenir, entourer, accompagner les conjoints de ceux qui nous quittent. Les aider dans l'accomplissement des formalités administratives. Agir auprès de nos adhérents et adhérentes isolés, notamment les plus âgés, en les réconfortant (faites « chauffer » les téléphones !), organiser des services de courses au profit de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, etc. En un mot, faire preuve d'imagination pour maintenir et renforcer le lien : c'est aussi et surtout cela l'UNC !

Hervé Longuet  
Président national

## EPHEMERIDE

- ⇒ **Mercredi 17 mars** : réunion du comité national d'entente. Rendez-vous avec le préfet Patrice Latron, directeur du cabinet de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées. Entretien avec le général (2s) Robert Rideau, nouveau président de la fédération Maginot.
- ⇒ **Mercredi 24 mars** : obsèques d'Alain Clerc, président national de la fédération nationale des engagés volontaires. Réunion en visioconférence avec le conseil supérieur de la fonction militaire, Georges Lebel et Charles Kranzer, administrateurs nationaux.
- ⇒ **Judi 25 mars** : réunion en visioconférence du bureau national de l'UNC.
- ⇒ **Vendredi 26 mars** : cérémonie de recueillement au Mémorial national de la guerre d'Algérie en mémoire des victimes du 26 mars 1962 à Alger.
- ⇒ **Lundi 29 mars** : réunion de préparation en visioconférence du groupe de travail « commémoration » avec Pierre Saint-Macary et Jean-François Calcet, administrateurs nationaux.
- ⇒ **Mardi 30 mars** : rencontre avec le contrôleur général des Armées Frédéric Charlet. Audition parlementaire en visioconférence dans le cadre du projet de loi de Règlement pour 2020 et de ses travaux sur les politiques de reconnaissance et de réparation en faveur des combattants des OPEX, par M. Jean-Paul Dufregne, rapporteur spécial de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*.
- ⇒ **Mercredi 31 mars** : réunion en visioconférence avec le groupe de travail « reconversion ».
- ⇒ **Mercredi 7 avril** : réunion en visioconférence du groupe de travail « commémoration », piloté par l'ONACVG.

## AGENDA

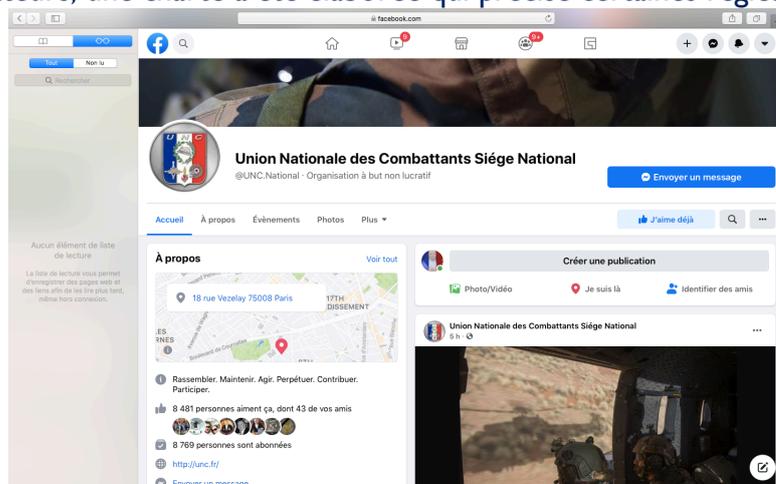
- ☛ **Samedi 24 avril** : réunion en visioconférence du conseil d'administration national.
- ☛ **Samedi 8 mai** : cérémonie de commémoration de la victoire du 8-Mai 1945.

## ACTUALITES

### 🔄 Une charte d'utilisation pour la page Facebook de l'UNC

Facebook est un support de communication incontournable complétant les supports existants (*La Voix du combattant*, le site Internet [www.unc.fr](http://www.unc.fr), *UNC Infos* et *l'Actu du président*). La page Facebook de l'UNC siège national permet de **faire connaître l'UNC en publiant et en partageant des informations concernant l'UNC** de nature différente (textes, photographies, liens...) à destination d'un large public. Pour éviter toute dérive aussi bien du modérateur (un membre du comité consultatif « communication interne-recrutement ») que des utilisateurs, une charte a été élaborée qui précise certaines règles :

- ☛ La page FB/siège national est **avant tout une plateforme d'information sur l'UNC**.
- ☛ C'est un **moyen d'information des adhérents**, notamment l'action des comités consultatifs et des groupes de travail (sous réserve du respect des dispositions législatives en vigueur) qui alimentent le modérateur.
- ☛ Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire envers l'UNC sera automatiquement supprimé.
- ☛ Le modérateur applique scrupuleusement les dispositions du droit au respect de l'image et du copyright.



## ➤ Au sujet de la mission « flash » sur le monde associatif combattant

En décembre 2020, la commission de la Défense nationale et des forces armées avait confié à MM. Jean-Philippe Ardouin (LREM) et Yannick Favennec-Bécot (UDI) une mission « flash » sur le monde associatif combattant. Il s'agissait d'identifier les bonnes pratiques à même d'assurer la pérennité du monde associatif combattant qui est à un moment charnière de son histoire, car il est profondément bouleversé par l'attrition naturelle de ses ressortissants. Le mercredi 3 mars 2021, les rapporteurs ont présenté leurs conclusions, après de nombreuses auditions dont celle du président-national de l'UNC. Ce rapport a été diffusé à toutes les fédérations UNC départementales. L'UNC attendait avec intérêt l'état des lieux et les préconisations de ces deux parlementaires. Soyons francs, nous avons été très déçus ! On peut légitimement se poser la question, s'agit-il d'un rapport sur le monde associatif combattant ou sur le monde associatif mémoriel ? Tout porte à croire que c'est la seconde solution, ce qui ne peut qu'entretenir une grande confusion. On notera dès la page 1 que parmi la multitude d'objectifs auquel répondrait le « paysage associatif combattant français », il n'y est pas question de l'esprit de défense et des valeurs spécifiques portées par ceux qui ont combattu. En page 2, l'affirmation selon laquelle « le modèle de réparation ayant prévalu pendant un siècle laisse place à un modèle centré sur la mémoire et sa transmission auprès du grand public » est extrêmement discutable. Si la 1<sup>ère</sup> partie du rapport (page 3 à 9) ne suscite pas de remarques particulières, on pourra néanmoins s'étonner que dans le paragraphe sur l'entretien de la mémoire et la promotion des valeurs civiques – il n'y soit pas précisé la nécessité de promouvoir la mémoire des OPEX, qui pourtant représente l'avenir ... Page 7, on ne comprend pas en quoi la diminution des effectifs des associations d'AC a pour effet de renforcer le rôle des associations ou fondations à caractère mémoriel ? Quel est le lien de causalité ? Page 8, on regrettera une présentation de l'ONACVG incomplète qui fait l'impasse sur l'action sociale de l'ONACVG (aides sociales, reconversion, pupilles, etc.) et qui réduit l'office à un simple rôle d'acteur de mémoire ! La seconde partie du rapport (page 9 à 17) propose des axes de modernisation pour perdurer. L'approche est essentiellement mémorielle et fait la part belle aux fondations bien pourvues financièrement. Il n'y est pas fait la moindre allusion aux objectifs des associations rassemblant des combattants, notamment l'entraide, la promotion de l'esprit de défense, la préservation des acquis de la législation combattante, la défense de la mémoire et de l'honneur de l'armée française. Tout au plus relèvera-t-on quelques propositions dignes d'intérêt comme passer des accords armée/monde combattant. Pour le reste, encore et toujours « mettre en valeur les groupements à caractère mémoriel » (page 17). Bref, un rapport dans lequel les associations de combattants « pure jus » ne se reconnaissent pas !



## ➤ Le comité national d'Entente

Le comité national d'Entente (CNE), constitué à l'initiative de *La Saint-Cyrienne*, existe depuis 1975 et a pour objectif de s'opposer aux attaques menées contre l'armée française et l'esprit de défense. Composé au départ de 9 associations patriotiques ou de combattants, il en regroupe maintenant une cinquantaine dont l'UNC, et son élargissement est toujours en cours. Cela représente une communauté d'environ 1,5 million de personnes. Dès sa création, il a été convenu de conserver une structure légère : le comité national d'Entente n'est pas une association déclarée. Sa présidence et son secrétariat sont assurés par *La Saint-Cyrienne*. Il se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an, voire plus quand l'actualité du moment l'exige. En cas d'urgence, son président sollicite l'avis des associations membres par *Internet* ou par *WhatsApp*. Toutes les actions conduites par le CNE revêtent un caractère public. Tous les présidents sont systématiquement consultés sur l'action envisagée et informés de l'action décidée. Chaque président garde sa liberté d'action, celle de cosigner ou non un document, un communiqué ou un courrier. Depuis le début de la pandémie, le CNE a su s'adapter et substituer des réunions en visioconférence aux traditionnelles réunions en présentiel. A sa dernière réunion de l'année 2020, le CNE s'est penché sur la question des disparus d'Algérie (Soldis),

la retraite mutualiste du combattant (RMC) et les incidences de la réforme des retraites sur les pensions militaires. Parmi les autres actions entreprises par le CNE ces dernières années, on peut citer :

☞ La reconnaissance du 11-Novembre comme journée nationale, en souvenir de tous les soldats morts pour la France.

☞ Un communiqué de presse à l'occasion de la démission du général de Villiers en juillet 2017.

☞ Une lettre au président de la République pour demander la présence d'un secrétaire d'État, chargé des anciens combattants en juin 2017.

☞ Une « interpellation » du président du CNE, concernant l'affaire « Maurice Audin » en septembre 2018.

☞ Une demande de mise en place d'un dispositif de protection à la suite du saccage de l'Arc de Triomphe en décembre 2018.

☞ Une réponse à la commission parlementaire auteur d'un rapport initial sur « l'évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées » pour faire part de la synthèse des observations du CNE, car jugé partial par ce dernier en avril 2019.

Au niveau départemental, il est vivement recommandé aux fédérations UNC de rejoindre les CNE départementaux quand ils existent. Dans le cas contraire, il est suggéré aux fédérations UNC de s'associer avec les associations amies et d'en créer un. Le siège national peut vous apporter son aide.

### ➔ **Activités des comités consultatifs et des groupes de travail**

Malgré la crise de la Covid-19, les comités consultatifs et les groupes de travail continuent leur action. Le comité *action sociale et solidarité* (Marie-Annick Allair) s'est réuni en visioconférence le mardi 9 mars : 52 aides sociales ont été accordées pour un montant de 24 050,00€. Prochaine réunion programmée le 29 mai prochain. Le comité *législation* (Michel Gagnaire) approfondit les sujets qu'il a sélectionné à savoir le titre de reconnaissance de la Nation pour les personnels de la MMFL, une étude du statut « Mort pour le service de la Nation », « Mort pour la France », « Mort en service », « Mort au service de la Nation », « Citation à l'ordre de la Nation », une extension de la notion de « pupille de la Nation ». Le comité *action civique et mémoire* (Jean-François Calcet) exploite les suites du rapport Stora et s'investit dans « commémorer autrement » au sein de l'ONACVG. Le groupe de travail « *reconversion* » (Jacques Le Bigot) étend progressivement son réseau et a commencé à allouer des aides à la reconversion. Le groupe de travail « *accompagnement des blessés* » (Charles Kranzer) multiplie les contacts, notamment avec le Conseil supérieur de la fonction militaire.

### ➔ **Commission de travail sur l'évolution du point PMI**

Voici le résumé des propositions émises par le groupe de travail tripartite, présidé par le conseiller d'État Jean-Paul Bodin au sein duquel l'UNC était représentée par Pierre Saint-Macary. La pension militaire d'invalidité (PMI) exprime la reconnaissance de la Nation et s'avère l'élément central de la politique conduite en faveur du monde combattant. La valeur du point d'indice évolue au fil du temps afin de maintenir le pouvoir d'achat des personnes bénéficiant d'une PMI, Cette évolution est capitale pour les pensionnés dont la PMI constitue leur principale voire unique source de revenus.

① Conserver l'indexation du point PMI sur l'ITB.GI (indice de traitement brut-grille indiciaire) avec maintien des dispositions actuelles sur cet indice *sous réserve qu'un examen de l'évolution de cet indice par rapport à l'indice des prix à la consommation (hors tabac), soit réalisé tous les deux ans au moment de l'élaboration de la loi de finances*. Cet examen se ferait en comparant l'évolution de la valeur des deux indices sur deux années.

② Décider une mesure correctrice afin de prendre le décalage entre l'ITB.GI et celui des prix à la consommation Les représentants des anciens combattants ont également insisté sur le fait que la conservation de l'ITB-GI doit s'accompagner, dans le budget anciens combattants pour 2022, hors tabac, d'un rattrapage couvrant la période 2005-2021. Mais, au regard des enjeux budgétaires et pour tenir compte des mesures dont a pu bénéficier le monde combattant durant cette période, *les représentants du monde combattant accepteraient de retenir la période 2010-2022 avec éventuellement une mise en œuvre par étapes*.

Affaire à suivre ...